

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SAINTE-CATHERINE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 851-19**

**ANNEXE V**

**GRILLE DE TARIFICATION**

**SERVICE SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE  
(article 1e)**

**Tarification des salles du centre municipal Aimé-Guérin**

**(prix à l'heure taxes incluses)**

- Un dépôt de garantie de 250,00 \$ est exigé pour toute demande de réservation de salle pour un groupe de 1 à 59 personnes, pour toute activité à caractère social, pour un résident ou un non-résident;
- Un dépôt de garantie de 500,00 \$ est exigé pour toute demande de réservation de salle pour un groupe de 60 personnes et plus, pour toute activité à caractère social, pour un résident ou un non-résident;
- Rabais de 10 % avant taxes pour une location de 8 heures consécutives et plus.

<b>Organismes et partenaires</b> Pour les organismes reconnus par la municipalité			
Nom de salle	Capacité légale Nombre de personnes	Préparation	Événement
L'Alvéole, espace créatif**	20	16,96 \$	33,91 \$
Portage*, Marais, Rapides, Ruisseau, Berges*	30	11,30 \$	22,61 \$
De l'Étang*, de la Source	60	15,61 \$	31,22 \$
Des Amarres, ETSO	125	19,91 \$	39,83 \$
Gymnase	325	30,62 \$	61,23 \$
Des Amarres et Gymnase	450	43,89 \$	87,78 \$
<b>Résidents</b> Pour les particuliers résidents / Pour les organismes non-reconnus par la Ville avec siège social à VSC / Pour les propriétaires d'immeubles ou de compagnies à VSC			
Nom de salle	Capacité légale Nombre de personnes	Préparation	Événement
<b>De la Rive</b>	<b>6</b>	<b>Heure 9,00 \$</b>	<b>Heure : 18,00 \$ Bloc 4 hrs : 60,00 \$ Bloc 8 hrs : 100,00 \$</b>
L'Alvéole, espace créatif**	20	22,61 \$	45,22 \$
Portage*, Marais, Rapides, Ruisseau, Berges*	30	15,07 \$	30,14 \$
De l'Étang*, de la Source	60	19,08 \$	38,16 \$
Des Amarres, ETSO	125	26,55 \$	53,10 \$
Gymnase	325	40,82 \$	81,64 \$
Des Amarres et Gymnase	450	58,52 \$	117,04 \$
<b>Non-résidents</b> Pour les particuliers non-résidents / Pour les organismes non-reconnus par le SSCLVC avec siège social hors territoire / Pour les compagnies hors territoire et autres			
Nom de salle	Capacité légale Nombre de personnes	Préparation	Événement
<b>De la Rive</b>	<b>6</b>	<b>Heure 11,25 \$</b>	<b>Heure : 22,50 \$ Bloc 4 hrs : 75,00 \$ Bloc 8 hrs : 125,00 \$</b>
L'Alvéole, espace créatif**	20	28,26 \$	56,52 \$
Portage*, Marais, Rapides, Ruisseau, Berges*	30	18,84 \$	37,68 \$
De l'Étang*, de la Source	60	26,01 \$	52,03 \$
Des Amarres, ETSO	125	33,19 \$	66,38 \$
Gymnase	325	51,03 \$	102,05 \$
Des Amarres et Gymnase	450	73,15 \$	146,30 \$

#### **Notes sur la tarification des salles au centre municipal Aimé-Guérin**

Pour chacune des réservations, le locataire signe un contrat de location dont il doit respecter intégralement les conditions.

\* Matériel **audiovisuel** disponible (téléviseur, lecteur DVD et câblage). Location d'équipement de 50,00 \$.

\*\* La location de L'Alvéole, espace créatif comprend l'accès à un ensemble d'outils technologiques et de matériel **audiovisuel** sans frais supplémentaire. Des frais pourraient s'appliquer pour le matériel à usage unique. L'utilisation de matériel spécialisé pourrait nécessiter une formation préalable (des frais peuvent s'appliquer) et faire l'objet de frais de location.

**Pour les locations lors d'un jour férié et après 17 h du 27 au 30 décembre : les frais reliés à l'entretien seront au tarif de location de la salle auquel sera ajouté le salaire de l'employé d'entretien (pour 2020 : 85,17 \$ / heure). Un minimum de 3 heures sera également ajouté en main-d'œuvre à la facture pour la préparation et le nettoyage après l'événement.**

SOCAN : Le coût réel du tarif 8 de la SOCAN en vigueur, plus les frais et taxes applicables, seront facturés à tout locataire faisant jouer de la musique.

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SAINTE-CATHERINE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 851-19**

**ANNEXE V**

**GRILLE DE TARIFICATION**

**SERVICE SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE  
(article 1e)**

**Tarification terrains de soccer 2020**

**(prix à l'heure taxes incluses)**

Les terrains extérieurs sont éclairés dès 19 h.

<b>Organismes et partenaires</b>			
Pour les organismes reconnus par la municipalité			
Type de plateau	Participants	Non-éclairé	Éclairé
Micro-soccer naturel	15	8,13 \$	N/A
Soccer à 7 naturel	30	16,27 \$	N/A
Soccer à 9 ou à 11 naturel	60	32,53 \$	48,80 \$
Soccer à 7 synthétique	30	23,47 \$	35,21 \$
Soccer à 11 synthétique	60	46,95 \$	70,42 \$
Pavillon / Vestiaire (salaire employé)	Temps réel + 1 h	19,78 \$	19,78 \$
<b>Résidents</b>			
Pour les particuliers résidents / Pour les organismes non-reconnus par la Ville avec siège social à VSC / Pour les propriétaires d'immeubles ou de compagnies à VSC			
Type de plateau	Participants	Non-éclairé	Éclairé
Micro-soccer naturel	15	10,84 \$	N/A
Soccer à 7 naturel	30	21,69 \$	N/A
Soccer à 11 naturel	60	43,38 \$	65,07 \$
Soccer à 7 synthétique	30	31,30 \$	46,95 \$
Soccer à 11 synthétique	60	62,60 \$	93,90 \$
Pavillon / Vestiaire (salaire employé)	Temps réel + 1 h	19,78 \$	19,78 \$
<b>Non-résidents</b>			
Pour les particuliers non-résidents / Pour les organismes non-reconnus par le SSCLVC avec siège social hors territoire / Pour les compagnies hors territoire et autres			
Type de plateau	Participants	Non-éclairé	Éclairé
Micro-soccer naturel	15	13,56 \$	N/A
Soccer à 7 naturel	30	27,11 \$	N/A
Soccer à 11 naturel	60	54,22 \$	81,33 \$
Soccer à 7 synthétique	30	39,12 \$	58,69 \$
Soccer à 11 synthétique	60	78,25 \$	117,37 \$
Pavillon / Vestiaire (salaire employé)	Temps réel + 1 h	19,78 \$	19,78 \$

**Notes**

Pour chacune des réservations, le locataire signe un contrat de location dont il doit respecter intégralement les conditions.

Pavillon de service du parc Fleur-de-Lys : À la discrétion du SSCLVC, le locataire pourrait avoir à acquitter des frais pour la présence d'un employé municipal : temps réel de location + 1 heure (pour ouverture / fermeture).

Vestiaire du terrain synthétique : le locataire doit défrayer les coûts de l'employé municipal pour en assurer l'accès et la surveillance : temps réel de location + 1 heure (pour ouverture / fermeture).

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SAINTE-CATHERINE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 851-19**

**ANNEXE V**

**GRILLE DE TARIFICATION**

**SERVICE SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE  
(article 1e)**

**Tarification des plateaux sportifs 2020**

**(prix à l'heure taxes incluses)**

Les terrains extérieurs sont éclairés dès 19 h.

<b>Organismes et partenaires</b>			
Pour les organismes reconnus par la municipalité			
Type de plateau	Participants	Non-éclairé	Éclairé
Pétanque/ jeux de fer / basketball / jeux d'eau	15	8,13 \$	12,20 \$
Terrain de tennis	30	16,27 \$	24,40 \$
Terrain de baseball / balle-molle	30	16,27 \$	24,40 \$
Petites patinoires Montcalm et Terry-Fox	30	16,27 \$	24,40 \$
Patinoire FDL	60	32,53 \$	48,80 \$
Pavillon de services FDL (salaire employé)	Temps réel + 1 h	19,78 \$	19,78 \$
<b>Résidents</b>			
Pour les particuliers résidents / Pour les organismes non-reconnus par la Ville avec siège social à VSC / Pour les propriétaires d'immeubles ou de compagnies à VSC			
Type de plateau	Participants	Non-éclairé	Éclairé
Pétanque/ jeux de fer / basketball / jeux d'eau	15	10,84 \$	16,27 \$
Terrain de tennis	30	21,69 \$	32,53 \$
Terrain de baseball / balle-molle	30	21,69 \$	32,53 \$
Petites patinoires Montcalm et Terry-Fox	30	21,69 \$	32,53 \$
Patinoire FDL	60	43,38 \$	65,07 \$
Pavillon de services FDL (salaire employé)	Temps réel + 1 h	19,78 \$	19,78 \$
<b>Non-résidents</b>			
Pour les particuliers non-résidents / Pour les organismes non-reconnus par le SSCLVC avec siège social hors territoire / Pour les compagnies hors territoire et autres			
Type de plateau	Participants	Non-éclairé	Éclairé
Pétanque/ jeux de fer / basketball / jeux d'eau	15	13,56 \$	20,33 \$
Terrain de tennis	30	27,11 \$	40,67 \$
Terrain de baseball / balle-molle	30	27,11 \$	40,67 \$
Petites patinoires Montcalm et Terry-Fox	30	27,11 \$	40,67 \$
Patinoire FDL	60	54,22 \$	81,33 \$
Pavillon de services FDL (salaire employé)	Temps réel + 1 h	19,78 \$	19,78 \$

**NOTES :**

Pour chacune des réservations, le locataire signe un contrat de location dont il doit respecter intégralement les conditions.

Les détenteurs de la carte du citoyen ou du voisin peuvent réserver sans frais 1 terrain de tennis pour un maximum d'une plage horaire d'une heure par jour afin de garantir l'exclusivité du terrain.

Pavillon de service du parc Fleur-de-Lys : À la discrétion du SSCLVC, le locataire pourrait avoir à acquitter des frais pour la présence d'un employé municipal : temps réel de location + 1 heure (pour ouverture / fermeture).

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SAINTE-CATHERINE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 851-19**

**ANNEXE V**

**GRILLE DE TARIFICATION**

**SERVICE SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE  
(article 1e)**

**Tarification des écoles 2020**

**(prix à l'heure taxes incluses)**

<b>Organismes et partenaires</b>		
Pour les organismes reconnus par la municipalité		
Type de plateau	Superficie	Tarif
Bourlingueurs - Gymnase	610 m <sup>2</sup>	27,17 \$
Odyssée - Gymnase	606 m <sup>2</sup>	27,04 \$
Timoniers - Gymnase	990 m <sup>2</sup>	44,20 \$
Pavillon de services FDL (salaire employé SSCVC)	Temps réel + 1h	19,78 \$

<b>Résidents</b>		
Pour les particuliers résidents / Pour les organismes non-reconnus par la Ville avec siège social à VSC / Pour les propriétaires d'immeubles ou de compagnies à VSC		
Type de plateau	Superficie	Tarif
Bourlingueurs - Gymnase	610 m <sup>2</sup>	29,62 \$
Odyssée - Gymnase	606 m <sup>2</sup>	29,50 \$
Timoniers - Gymnase	990 m <sup>2</sup>	48,22 \$
Pavillon de services FDL (salaire employé SSCVC)	Temps réel + 1h	19,78 \$

<b>Non-résidents</b>		
Pour les particuliers non-résidents / Pour les organismes non-reconnus par le SSCLVC avec siège social hors territoire / Pour les compagnies hors territoire et autres		
Type de plateau	Superficie	Tarif
Bourlingueurs - Gymnase	610 m <sup>2</sup>	33,35 \$
Odyssée - Gymnase	606 m <sup>2</sup>	33,19 \$
Timoniers - Gymnase	990 m <sup>2</sup>	54,25 \$
Pavillon de services FDL (salaire employé SSCVC)	Temps réel + 1h	19,78 \$

Le locataire doit défrayer les coûts de l'employé municipal pour en assurer l'accès et la surveillance :

- Temps réel de location + 1 heure (pour 30 minutes d'ouverture / fermeture). Taux à l'heure 2020 : 19,78 \$.

**Tarification des parcs pour cérémonie et  
événements sociaux 2020  
excluant tout événement sportif  
(prix à l'heure taxes incluses)**

<b>Organismes et partenaires</b>			
Pour les organismes reconnus par la municipalité			
Type de plateau	Participants	Non-éclairé	Éclairé
Parcs ou espaces verts	60	32,53 \$	48,80 \$
	125	50,83 \$	76,25 \$
	250	88,11 \$	132,17 \$
<b>Résidents</b>			
Pour les particuliers résidents / Pour les organismes non-reconnus par la Ville avec siège social à VSC / Pour les propriétaires d'immeubles ou de compagnies à VSC			
Type de plateau	Participants	Non-éclairé	Éclairé
Parcs ou espaces verts	60	43,38 \$	65,07 \$
	125	67,78 \$	101,67 \$
	250	117,48 \$	176,22 \$
<b>Non-résidents</b>			
Pour les particuliers non-résidents / Pour les organismes non-reconnus par le SSCLVC avec siège social hors territoire / Pour les compagnies hors territoire et autres			
Type de plateau	Participants	Non-éclairé	Éclairé
Parcs ou espaces verts	60	54,22 \$	81,33 \$
	125	84,72 \$	127,08 \$
	250	146,85 \$	22028 \$

Parcs avec éclairage disponible : Fleur-de-Lys (terrain de baseball, terrain de soccer AZ), Chevaliers de Colomb (terrain de baseball), Optimiste (possibilité). Les terrains extérieurs sont éclairés dès 19 h.

Cette tarification est applicable pour tous les parcs de la Ville de Sainte-Catherine, sauf le RécréoParc.

**Le locataire pourrait avoir accès, selon les disponibilités, à :** tables et chaises, barricades de rue, barrières de foule, corbeilles à déchets et à des installations électriques. La location ne peut garantir l'utilisation exclusive de l'espace pour la durée de l'événement.

Le locataire pourrait avoir à acquitter des frais pour la présence d'un employé municipal, selon le salaire horaire payé aux employés, en fonction de la période de la journée majoré de 30 % pour couvrir les bénéfices marginaux, et majoré des taxes de vente provinciales et fédérales, si applicable.

SOCAN : Le coût réel du tarif applicable de la SOCAN en vigueur, plus les frais et taxes applicables, sera facturé à tout utilisateur faisant jouer de la musique lors d'événements.